Monsieur le Président,

Ma délégation salue le travail et l'engagement des fonctionnaires et experts des Nations Unies sur le terrain, qui souvent dans des environnements très hostiles, vont jusqu'au sacrifice suprême. Elle prend acte du « tableau préoccupant » dressé par le Secrétaire général dans son rapport sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.

Pour ma délégation, les rapports du Secrétaire général constituent une base indispensable qui permet aux États Membres d'enrichir les discussions sur les modalités d'activation de la responsabilité pénale des fonctionnaires et les experts en mission des Nations Unies. Ils garantissent aussi la transparence nécessaire en ce qui concerne les efforts déployés par l'ONU et les États. Aussi, ma délégation salue les efforts du Secrétaire général pour réaliser un suivi des poursuites en cours, notamment en demandant des informations dans les cas où les enquêtes ou poursuites n'ont pas eu lieu. Elle se félicite également des efforts déployés par M. António Guterres pour établir une liste d'agents de liaison entre l'ONU et les États Membres sur ces questions et invite toutes les agences de l'Organisation à veiller à la cohérence des procédures liées au traitement des allégations d'exploitation et abus sexuels dans l'ensemble du système.

Monsieur le Président, distingués délégués,

L'Organisation des Nations Unies est considérée comme un modèle par excellence et le personnel qui le représente à travers le monde, doit par conséquent être excellent et irréprochable dans toutes les actions et interventions. Les fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies sont considérés en effet comme des piliers fondamentaux de la promotion de la primauté du droit et de la responsabilité pénale. C'est dire que, comme la plupart des délégations, le Cameroun est d'avis que, reconnaître la responsabilité des fonctionnaires et experts pour les fautes commises dans l'exercice de leur fonction est essentiel pour l'affirmation de l'intégrité, la crédibilité et l'efficacité de l'Organisation. Ainsi, pour éviter la normalisation des écarts de comportements, ma délégation est donc d'avis que, chaque personnel doit répondre de ses actes dans le respect du droit et à cet égard, pour la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies est cruciale pour préserver l'état de droit au sein de l'ONU.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Pays fournisseur de contingents, le Cameroun qui prend note de la stratégie complète d'assistance aux victimes d'atteintes sexuelles perpétrées par le personnel de l'ONU, prend cette question très au sérieux et adhère au principe de « la tolérance zéro » pour tous les actes d'exploitation et atteintes

sexuelles, les faits de corruption et même la participation aux activités subversives qui s'écartent des mandats. Il souhaite que cette politique de

Lesdites immunités sont précisées de manière non équivoque dans la